

Séminaire des doctorants

Résumé

De la démocratie en Afrique : Essai d'épistémologie politique

Sous la Direction de Joëlle ZASK

Badié Hima

L'engagement pour les droits de l'homme et la promotion de la démocratie pour un enseignant de philosophe, a quelque chose de particulier qu'il forge l'immersion du chercheur ou de l'enseignant dans la réalité pratique, en donnant de la substance ou de la « concrétion » à la recherche. Cette recherche doctorale est la suite normale d'un vieil engagement inusable pour la réalisation des principes et des valeurs démocratiques, qui me paraît le devoir et la responsabilité de l'intellectuel au sein de sa société, un devoir intellectuel militant et non partisan. La lecture de « La Démocratie aux champs » et l'expérience du « jardin potager » qui y est décrite comme la meilleure expression de l'universalité des valeurs et des attitudes démocratiques ont été une source de motivation supplémentaire et une inspiration dans la recherche de réponses théoriques à plusieurs questions pratiques: le devenir des sociétés africaines dans les bouleversements importants qui se déroulent à la faveur de la globalisation libérale, à ce qui est appelé ici en Afrique, l'ouverture démocratique. Les structures traditionnelles peuvent-elles se fermer aux mutations actuelles imposées par la mondialisation, la question des « continuités » et des « discontinuités », concernant les institutions en Afrique, et pourquoi enfin, les politiques d'aide au développement et à la démocratisation et au développement, sous-développent plus qu'elles ne développent.?

La nature et le champ du sujet appellent à une approche pluridisciplinaire. D'abord, pour un travail de conceptualisation philosophique sur l'invention du politique en Afrique, très peu de travail a été mené dans ce domaine en philosophie, encore moins sur la prise en considération de la raison anthropologique ou culturelle, pour comprendre . la « chaîne signifiante » du politique en Afrique.

Ainsi l'ambition de conjuguer l'universalité de la démocratie et des principes du droit avec le local pour redonner ainsi sa vraie universalité aux droits fondamentaux de la personne et donner les chances d'une résilience de la démocratie en Afrique, est un exercice scientifique nouveau. Enfin, comment penser la démocratie en Afrique dans le contexte même d'une crise mondiale de la démocratie représentative dont les manifestations cliniques sont entre autres, la hausse de l'abstention, l'avènement d'un puissant vote populiste, la crise des partis de gouvernement, la défiance à l'égard des institutions et des élus, à l'égard des appareils des partis, voire de la société civile. C'est dans ce contexte mondial de crise de la représentativité que se situe l'expérience africaine de la démocratisation elle-même.

Ma recherche m'a permis d'identifier et de structurer trois écoles ou courants de pensée qui s'inscrivent dans plusieurs directions. 1°) Il y a l'école française, qui selon des approches différentes d'un auteur à l'autre, s'inscrit dans une critique des prétentions universalistes et de l'occidentalité du processus en Afrique dans une perspective culturaliste. Il s'agit, entre autres, de Jean François Bayard, Bertrand Badie, Emmanuel Terray, Médard, Jean-Pierre Olivier de Sardan, Joëlle ZASK, Jean-Loup Amselle, Jean Copans. Ainsi je classe dans l'école française, tous les travaux de Joëlle ZASK, ma Directrice de recherche, qui sans se focaliser sur l'Afrique donne une recherche fondamentale sur la démocratie consubstantielle à toute société, du Nord ou du Sud. C'est ce que **La Démocratie aux champs** démontre avec force de détails, et à ce titre renforcé par **Les Formes démocratiques de participation**. 2°) Ensuite ce que j'appellerai l'école développementaliste américaine à travers les « Studies in political development » qui ont, dès les années 60, construit et développé une dimension culturelle du développement politique. Il s'agit en particulier des Studies in political development, dont, entre autres, le titre **Political culture and Political development** (Lucian W. Pye et Sidney Verba), ou **The Civic Culture. Political attitudes and democracy in Five Nations** (Gabriel A. Almond et Sidney Verba). On peut encore citer **Education and Democratic Citizenship in America** (Norman H. Nie, Jane Junn et Kenneth Stehlik-Barry), **Education and**

political development (James et Coleman), **Political partis and political development** (Lapalombara et M. Weiner). La problématique majeure de l'école américaine est celle du développement d'une culture politique, les attitudes politiques, la culture civique, la citoyenneté démocratique propice au développement démocratique.

3°) Enfin la critique africaine de la raison culturelle. Ils ont réalisé des études spécifiques sur l'Etat africain moderne et sur les sociétés africaines dont les deux ténors sont les philosophes Eboussi Boulaga et Njoh Mouelle auxquels il faut ajouter les textes de Etounga Manguelle et Axelle Kabou relevant de la sociologie politique, entre autres. **L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel** (D. Etounga Manguelle) offre une démarche analytique et critique de ce qui dans la culture africaine freine, voire interdit tout changement social et lance la perspective d'un nouvel environnement culturel, une remise en cause indispensable de certaines pratiques sociales, entre autres : la distance hiérarchique, le contrôle de l'incertitude, la soumission à l'ordre divin, le refus de la tyrannie du temps, un pouvoir et une autorité indivisibles, l'effacement de l'individu face à la communauté. Il insiste par conséquent sur les changements nécessaires dans les domaines de l'éducation, du politique, de l'économie et du social. Avec **Et si l'Afrique refusait le développement**, Axelle Kabou essaie de démontrer « les mécanismes du processus conceptuel par lequel l'Afrique rejette le progrès » et comment le refus du développement structure le fonctionnement de la société en tant qu'élément dominant de la culture.

De la médiocrité à l'excellence de Njoh Mouelle (1972) est l'un des textes philosophiques les plus critiques de la culture africaine. L'auteur examine sur le plan philosophique, les notions du développement et en dégage une signification objective. L'analyse critique des notions de liberté, de bonheur, de pauvreté, de bien-être, sont passées au crible de la critique philosophique et permet d'établir que le véritable développement serait celui qui permettrait l'émergence des hommes créateurs, libres et capables de le demeurer.

Trois moments structurent la réflexion. **Un première partie** est intitulée **Eléments de méthode ou construction d'un modèle raisonné de l'institutionnalisation politique**. Cette partie aborde les fondements philosophiques d'une approche culturelle du développement politique (la question de la culture chez Hegel, la relation dialectique entre la loi et les « mœurs chez Montesquieu, le « changement culturel » chez Malinowski, les fonctions du système politique (culture et politique, la typologie fonctionnelle des systèmes politiques et les « syndromes de la modernisation » chez le politiste français Bertrand Badie), les critères de l'institutionnalisation politique (les trois critères de l'institutionnalisation politique chez Huntington, les cinq critères essentiels du politique et d'une « démocratie forte chez Benjamin Barber, les institutions publiques et les « intérêts publics » chez Huntington et Dewey, l'universalité de la démocratie et les trois conditions de la participation chez Joëlle ZASK).

Sur la base de l'approche théorique qui précède, la **deuxième partie** dresse une théorie critique du processus de démocratisation en Afrique. Cette partie traite des questions suivantes : l'Afrique ou les Afriques (l'Afrique plurielle, diversité et unité culturelle, l'ordre politique sous 'empire, l'Etat Africain néocolonial, la nation introuvable), l'Essence hybride d'une modernité en gestation (la démocratisation entre mondialisation et mimétisme constitutionnel, les transitions politiques comme moment fondateur) la critique de la tradition culturelle (où les notions suivantes sont examinées : consensus et unanimité, unanimité, le primat de la communauté sur l'individu, la relation au temps et au religieux, le statut de la femme, les institutions traditionnelles locales, etc.), démocratie et droit constitutionnel (des droits constitutionnels des citoyens, l'absence d'un équilibre des pouvoirs issus de la constitutionnalisation des Conférences Nationales Souveraines qui ont suivi le Sommet de La Baule en France, les constitutions et pouvoir personnel versus institutions fortes).

Enfin la **troisième partie** jette les bases des conditions de résilience démocratique en Afrique. Dans le Chapitre II du Léviathan que Hobbes intitule **De l'Etat**, il traite des causes de l'affaiblissement de l'Etat ou de sa disparition : « Au nombre des infirmités d'un Etat, je mettrai à la première place, celles qui viennent d'une institution imparfaite, et qui ressemblent à ces maladies d'un corps naturel provenant d'une procréation défectueuse » (**Le Léviathan** ou Matière forme et puissance de l'Etat chrétien civil. Paris : Gallimard, 2000, p. 477). Qu'est-ce qu'une institution forte ? La notion est si populaire que galvaudé du fait qu'aucune réelle tentative de conceptualisation n'a été tentée. Qu'est-ce qui explique la faiblesse des institutions et comment enraceriner des institutions fortes en vue d'une résilience de la démocratie sur le continent. D'abord, elles fonctionnent par le haut et n'ont aucune représentation et présence sur le terrain et dans la vie réelle de citoyens. Ensuite même produit du mode électif de dévolution du pouvoir, les relents aristocratiques traditionnels, les rattrapent et elles muent en pouvoir personnalisé dans leur fonctionnement. Enfin, l'absence de réels contre-pouvoirs, la faible appropriation par les citoyens, d'un système fabriqué d'en haut, sans sa participation, une séparation des pouvoirs inexistante (retour à Montesquieu), finissent par en faire des institutions inertes qui consacrent la rupture du contrat entre l'Etat et le citoyen (retour à Rousseau). Susanna Wing donne d'excellentes pistes de

construction théorique de l'Etat de droit à travers ce qu'il appelle le dialogue constitutionnel. Le dialogue constitutionnel est un moyen d'impliquer le peuple dans le processus de démocratisation. Dans son ouvrage intitulé **Démocratie et dialogue constitutionnel (1991-2007)**. La quête d'un Etat de droit, il s'appuie sur l'exemple concret du processus démocratique au Mali. Pour traiter de deux questions majeures, l'élaboration d'une constitution « juste » en Afrique et les rapports entre le constitutionnalisme, l'universalisme et les droits traditionnels.

Cette troisième est la résultante des deux premières parties du travail. Sur la base des trois conditions d'une réelle participation (Joelle ZASK), des critères de l'institutionnalisation politique de Huntington et du cadre institutionnel garantissant des institutions démocratiques fortes, sont examinées successivement la réforme constitutionnelle (j'énonce la nécessité d'une deuxième génération de constitution post-Conférences Nationales Souveraines) et la nécessité d'un espace public ouvert, une d'identification des valeurs socio culturelles à intégrer dans l'institutionnalisation de la démocratie (sa constitutionnalisation), la relation entre éducation et démocratie en Afrique, le rôle des acteurs, des institutions et les formes participation du système démocratique au niveau national et local (les institutions politiques, les partis politiques, la société civile, les médias, le citoyen actif), la question de la laïcité, le genre, l'écologie démocratique, la sécurité humaine, les relations utiles entre démocratisation, mondialisation et coopération au développement, ect.

En conclusion, la fondation démocratique ou l'institutionnalisation (Huntington et Bertrand Badie) ou la culture (Joëlle Zask) de la démocratie a-t-elle suivi, en Afrique, ces quatre grands principes de l'institutionnalisation de l'ordre politique. Les difficultés actuelles auxquelles le processus est confronté en Afrique, indiquent bien le contraire. Et l'absence de ces réquisits explique bien à la fois « la faiblesse du commencement » selon le philosophe camerounais Fabien Eboussi Boulaga et par voie de conséquence, la faiblesse des « institutions » qui en sont issues. Ce qui entrave le développement politique démocratique, fragilisant de fait les « institutions » mises en place au lendemain des Conférences Nationales Souveraines. « L'absence d'institutions fortes, autonomes et stables, permet en effet aux titulaires de rôles d'autorité de faire prévaloir leurs fins privées sur le bien public et d'ériger la corruption en méthode de gouvernement. Ceci d'autant plus que la modernisation économique et sociale suscite, parallèlement l'apparition de nouvelles sources de richesses et de pouvoirs, donnant, par là même, une dimension nouvelle à ce phénomène. Il convient d'ajouter que le processus de centralisation gouvernementale vient encore faciliter les choses en assurant au groupe détenteur du pouvoir les moyens de promouvoir ses intérêts privés à l'échelle du territoire national tout entier »¹. Les notions et les valeurs de consensus, d'unanimité, de communauté, le primat de la communauté, de l'ethnie et de la famille, de hiérarchie sociale, d'autorité ainsi que les institutions du pouvoir traditionnel cohabitent de manière superposée sans continuum dans le système démocratique moderne qui n'obéit donc pas ainsi aux principes de l'institutionnalisation du politique tels que tracés par Huntington. Et comme résultat, la démocratie n'est pas participative et les institutions restent faibles.

¹ Fabien Eboussi Boulaga, Les Conférences Nationales Souveraines. Une affaire à suivre. Paris : Khartala, 2009. p. 89.